

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences

A.Gt 04-05-2016

M.B. 21-06-2016

Modifications :

A.Gt 12-10-2016 - M.B. 14-12-2016	A.Gt 13-12-2017 - M.B. 08-02-2018
A.Gt 13-06-2018 - M.B. 23-07-2018	A.Gt 10-10-2018 - M.B. 31-10-2018
A.Gt 28-11-2018 - M.B. 28-12-2018	A.Gt 01-03-2019 - M.B. 01-04-2019
A.Gt 04-12-2019 - M.B. 12-12-2019	A.Gt 02-07-2020 - M.B. 08-07-2020
A.Gt 14-01-2021 - M.B. 21-01-2021	A.Gt 24-06-2021 - M.B. 05-07-2021
A.Gt 21-10-2021 - M.B. 25-11-2021	A.Gt 09-02-2023 - M.B. 22-05-2023
A.Gt 02-03-2023 - M.B. 30-05-2023	

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences, l'article 6 ;

Considérant la proposition des Universités, du Fonds de la Recherche scientifique FRS-FNRS, de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique, de la Direction de l'Egalité des Chances, du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Ministre des Droits des femmes, de l'Egalité des chances ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Ministre des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances ;

Après délibération,

Arrête :

Modifié par A.Gt 12-10-2016 ; A.Gt 13-12-2017 ; A.Gt 13-12-2017 ; A.Gt 28-11-2018 ; A.Gt 01-03-2019 ; A.Gt 04-12-2019 ; A.Gt 02-07-2020 ; A.Gt 14-01-2021 ; A.Gt 09-02-2023

Article 1^{er}. - Les membres visés à l'article 6, § 1, 1^o, du décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences sont les suivants :

a) Université de Liège :

- 1^o Mme Angélique LEONARD ;
- 2^o Mme Marie-Laure FAUCONNIER; [remplacé par A.Gt 01-03-2019]

b) Université catholique de Louvain :

- 1^o 1^o Mme Sophie LUCAS [remplacé par A.Gt 28-11-2018 ; supprimé par A.Gt 09-02-2023 ; rétabli par A.Gt 02-03-2023]
- 2^o M. Damien DEBECKER [Remplacé par A.Gt 14-01-2021]

c) Université Libre de Bruxelles :

- 1^o M. Jean-Christophe LELOUP [remplacé par A.Gt 04-12-2019]
- 2^o Mme Laurence ROSIER [remplacé par A.Gt 12-10-2016 ; A.Gt 14-01-2021]





d) Université de Mons :

- 1° Mme Amandine NACHTERGAEL [remplacé par A.Gt 13-12-2017]
2° M. Dimitri CAUCHIE ;

e) Université de Namur :

- 1° Mme Stéphanie WATTIER [remplacé par A.Gt 13-12-2017 ; A.Gt 01-03-2019 ; A.Gt 02-07-2020 ; A.Gt 14-01-2021 ; A.Gt 09-02-2023]
2° M. Romain MERTENS; [remplacé par A.Gt 14-01-2021]

f) Université Saint-Louis Bruxelles :

- 1° M. Yannick VANDERBORGHT [remplacé par A.Gt 28-11-2018]
2° Mme Diane BERNARD [remplacé par A.Gt 14-01-2021]

Modifié par A.Gt 12-10-2016 ; A.Gt 09-02-2023

Article 2. - Les membres visés à l'article 6, § 1, 2°, du même décret sont les suivants :

- 1° M. Baptiste DETHIER [Remplacé par A.Gt 12-10-2016; A.Gt 14-01-2021]
2° Mme Nadège RICAUD [remplacé par A.Gt 14-01-2021; A.Gt 09-02-2023]

Modifié par A.Gt 13-06-2018 ; A.Gt 21-10-2021 ; A.Gt 09-02-2023

Article 3. - Les membres visés à l'article 6, § 1, 3°, du même décret du 10 mars 2016 sont les suivants :

- 1° M. Eric REMACLE; [remplacé par A.M. 21-10-2021]
2° Mme Dominique JANSSENS. [Remplacé par A.Gt 13-06-2018 ; A.Gt 09-02-2023]

Modifié par A.Gt 28-11-2018 ; A.Gt 02-07-2020

Article 4. - Les membres visés à l'article 6, § 1, 4° du même décret sont les suivants :

a) Direction Générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique :

- 1° M. Marc VANHOSLBEECK [remplacé par A.Gt 28-11-2018]
2° M. Martin DEGAND [remplacé par A.Gt 28-11-2018].

b) Direction de l'Egalité des Chances :

- 1° Mme Margherita ROMENGO; [remplacé par A.Gt 02-07-2020]
2° Mme Matilda DELIER [remplacé par A.Gt 28-11-2018]

Modifié par A.Gt 04-12-2019 ; A.Gt 02-07-2020 ; A.Gt 24-06-2021 ; A.Gt 09-02-2023

Article 5. - Les membres visés à l'article 6, § 1, 5° du même décret sont les suivants :

- 1° M. Thibault DELEIXHE ; [remplacé par A.Gt 04-12-2019 ; A.Gt 02-07-2020 ; A.Gt 24-06-2021]
2° Mme Alexandra ADRIAENSSENS ; [remplacé par A.Gt 04-12-2019 ; A.Gt 02-07-2020]



3° Mme Morgane PAUL. [Ajouté par A.Gt 04-12-2019 ; remplacé par A.Gt 09-02-2023]

Inséré par A.Gt 10-10-2018 ; modifié par A.Gt 28-11-2018 ; complété par A.Gt 01-03-2019 ; modifié par A.Gt 02-07-2020 ; A.Gt 14-01-2021 ; A.Gt 09-02-2023

Article 5bis. - Les membres visés à l'article 6, § 1, 6°, du même décret sont les suivants :

1° Mme Elena CHANE-ALUNE de l'Université de Liège ; [remplacé par A.Gt 09-02-2023]

2° Mme Edith ANTOINE de l'Université catholique de Louvain ;

3° Mme Sara AGUIRRE de l'Université libre de Bruxelles ; [remplacé par A.Gt 14-01-2021 ; A.Gt 09-02-2023]

4° Mme Catherine GRAVET de l'Université de Mons ;

5° Mme Coline LECLERCQ de l'Université de Namur [Abrogé par A.Gt 02-07-2020; rétabli par A.Gt 14-01-2021 ; remplacé par A.Gt 09-02-2023]

6° Mme Laura BERTORA de l'Université Saint-Louis Bruxelles [remplacé par A.Gt 28-11-2018]

7° Mme Laurence DELVAUX du Fonds de la Recherche scientifique FRS-FNRS [ajouté par A.Gt 01-03-2019 ; complété par A.Gt 14-01-2021 ; remplacé par A.Gt 09-02-2023]

Article 6. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} avril 2016.

Article 7. - Les Ministres qui ont l'Enseignement supérieur, la Recherche ainsi que les Droits des femmes et l'Egalité des chances dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 4 mai 2016.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-C. MARCOURT

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des Femmes, et de l'Egalité des Chances,

I. SIMONIS